

PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE DORDIVES

2AU

TITRE III : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER

Chapitre 1 - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE 2AU

Caractère de la zone

La zone 2AU est une zone naturelle, proche d'une zone urbanisée, non équipée. Elle est destinée à permettre l'extension à long terme de l'agglomération essentiellement en termes d'habitat, d'équipements publics de loisirs, éducatifs et sportifs.

Elle comprend un secteur 2AUa destiné à accueillir des constructions à usage d'habitations et un secteur 2AUb destiné à recevoir des constructions et installations d'intérêt public à usage de loisirs, éducatif et sportif.

L'ouverture à l'urbanisation devra se faire par modification du PLU.

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE 2AU1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Toutes les constructions et installations sont interdites sauf les équipements publics d'intérêt général de faible emprise.